



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

Séance publique du 10.07.2024

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 04.07.2024

Présents : M. Weiler, bourgmestre, M. Lux, M. Gonçalves Dos Anjos, échevins, M. Birchen, Mme Buchette, MM. Caetano, Daubenfeld, Mme Grün, MM. Halsdorf, Lomel, Mores, Mme Petry, conseillers, Mme Rommes, secrétaire

Absents : a) excusé : M. Donven
b) sans motif : /

Vote par procuration : M. Donven (déléгатaire Mme Grün)

Point de l'ordre du jour : **4.3**

Objet : **Modification des taxes concernant les cimetières**

Le Conseil Communal,

Revu la délibération du 26 janvier 2006 et du 6 février 2013 portant approbation du règlement taxe en relation avec les cimetières ;

Vu la délibération de ce jour portant approbation des modifications au règlement sur les cimetières et inhumations de la commune de Kayl ;

Considérant qu'une révision de certaines taxes s'impose en raison de l'évolution générale des prix et dans le but d'atténuer les charges de la commune pour l'entretien des cimetières et des prestations en relation avec les inhumations ;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins d'ajouter les taxes suivantes au règlement taxe relatif aux prestations fournies par la commune concernant les cimetières :

confection de fosse caveau	100,00 €
confection de fosse terre - profondeur simple	200,00 €
confection de fosse terre - profondeur double	400,00 €
plaque pour stèle	75,00 €

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de modifier les taxes suivantes au règlement taxe relative aux prestations fournies par la commune concernant les cimetières :

croque-morts	150,00 €
utilisation de la morgue	75,00 €
inhumation d'une urne	75,00 €
exhumation d'une urne	75,00 €
dispersion des cendres	75,00 €
plaque pour case en marbre	150,00 €
plaque cimetière en forêt	75,00 €

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins d'abroger les taxes suivantes au règlements taxe relative aux prestation fournies par la commune concernant les cimetières :

confection de fosse	abrogé
concession 5 emplacements pour 15 ans	abrogé
concession 5 emplacements pour 30 ans	abrogé

Vu les articles

2/626/706200/99001 « Confection des fosses »

2/626/706200/99002 « Croque-morts »

2/626/708216/99001 « Location de morgue »

2/626/708216/99002 « Location corbillard »

2/626/741000/99001 « Concessions cimetières »

du budget de l'exercice 2024 de la commune de Kayl ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

Vu l'article 83 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

après délibération

avec 13 voix pour

1) Arrête le tableau des taxes concernant les cimetières comme suit, avec effet au 1^{er} janvier 2025 :

Cimetières				
objet	montant	date délibération CC	explication	
concession par mètre pour 15 ans	50.00	24 novembre 2006		
concession par mètre pour 30 ans	100.00	26 janvier 2006		
concession au columbarium pour 30 ans	250.00	26 janvier 2006		
concession au columbarium pour 15 ans	125.00	26 janvier 2006		
concession au columbarium - stèle pour 30 ans	1 000.00	26 janvier 2006		
concession au columbarium - stèle pour 15 ans	500.00	26 janvier 2006		
confection de fosse	100.00	26 janvier 2006	abrogé	
confection de fosse caveau	100.00	10 juillet 2024	nouveau	
confection de fosse terre - profondeur simple	200.00	10 juillet 2024	nouveau	
confection de fosse terre - profondeur double	400.00	10 juillet 2024	nouveau	
surveillance par le fossoyeur en cas d'ouverture d'un caveau	100.00	26 janvier 2006		
croque-morts	150.00	26 janvier 2006	modifié	
corbillard sur le territoire de la commune	50.00	26 janvier 2006		
utilisation de la morgue	75.00	26 janvier 2006	modifié	
inhumation d'une urne	75.00	26 janvier 2006	modifié	
exhumation d'une urne	75.00	26 janvier 2006	modifié	
exhumation d'un corps	400.00	26 janvier 2006		
réinhumation d'un corps	100.00	26 janvier 2006		
transcription d'une concession	10.00	26 janvier 2006		
dispersion des cendres	75.00	26 janvier 2006	modifié	
plaque pour case en marbre	150.00	26 janvier 2006	modifié	
taxe d'emplacement d'un caveau (1 place)	900.00	12 mai 2016		
taxe d'emplacement d'un caveau (2 place)	1 800.00	12 mai 2016		
taxe d'emplacement d'un caveau (3 place)	2 700.00	12 mai 2016		
taxe d'emplacement d'un caveau (4 place)	3 600.00	12 mai 2016		
plaque pour stèle	75.00	10 juillet 2024	nouveau	
cimetière en forêt - concession 1 emplacement pour 15 ans	125.00	6 février 2013		
cimetière en forêt - concession 1 emplacement pour 30 ans	250.00	6 février 2013		
concession 5 emplacements pour 15 ans	625.00	6 février 2013	abrogé	
concession 5 emplacements pour 30 ans	1 250.00	6 février 2013	abrogé	
plaque cimetière en forêt	75.00	6 février 2013	modifié	

2) transmet la présente délibération à l'autorité supérieure conformément à l'article 107bis de la loi communale modifiée.

En séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le bourgmestre, la secrétaire,

